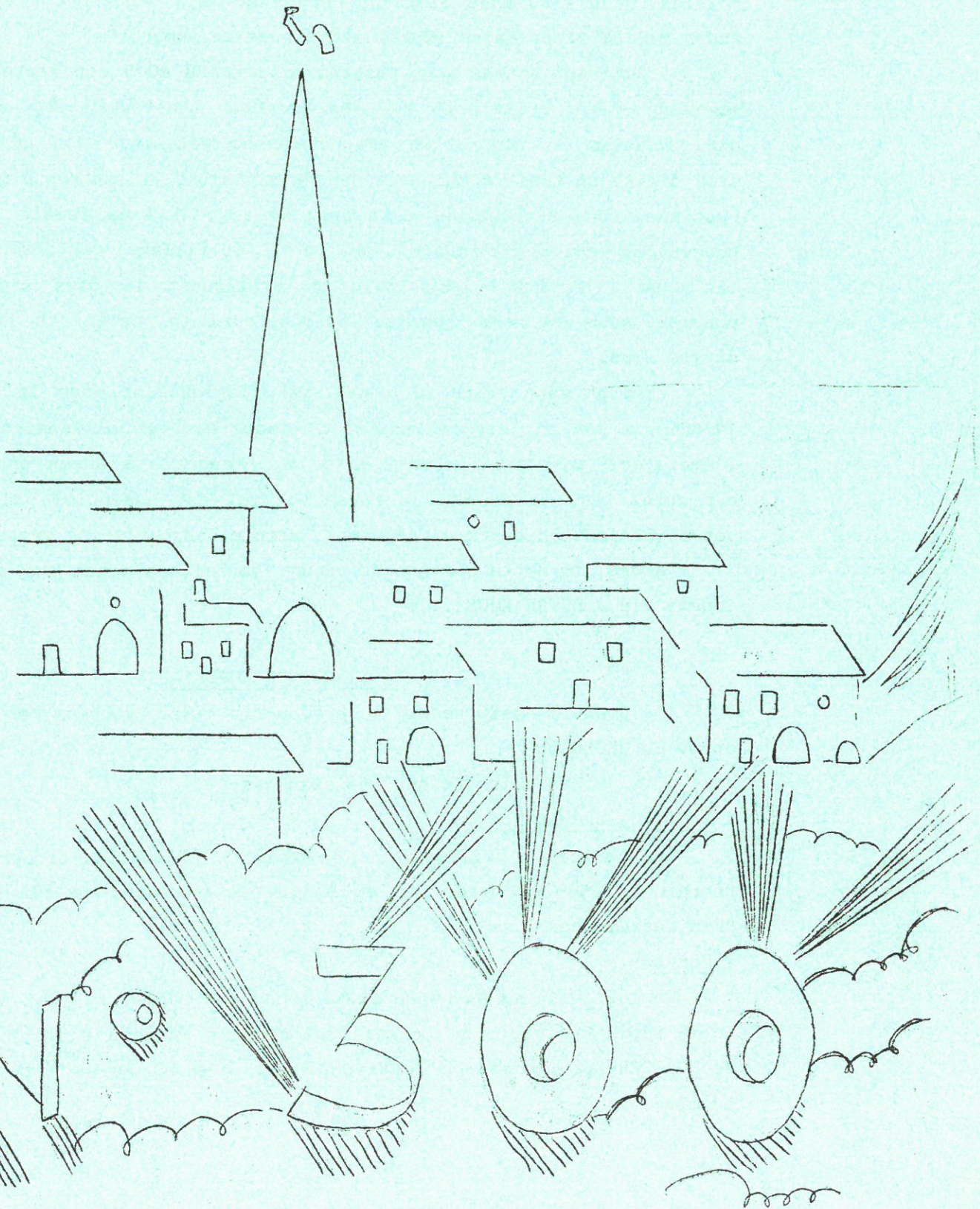


# ENTRÉE-NOUVE.

THIAVILLE S/MEURTHE

JANV 93

N° 300



**\*\* LE MOT DU MAIRE \*\***

Le n°300 d'ENTRE NOUS, bulletin municipal édité par la Municipalité et que beaucoup appellent "la feuille verte" est entre vos mains.

Comme je l'écrivais dans le n°200 en août 1984 "que de chemin parcouru, que d'événements vécus, que de changements intervenus, que de visages nouveaux venus mais hélas combien de parents, amis, voisins, jeunes ou âgés disparus depuis ce mois d'octobre 1965 où M. André BIETRY alors Maire imprimait le premier numéro."

Vingt sept années sont passées mais ENTRE NOUS est resté fidèle me semble-t-il à l'esprit que son créateur avait souhaité, c'est à dire informer et rendre service, refusant polémiques et querelles, afin d'être un trait d'union et non de division. Il est resté modeste, rustique, sans prétention, d'un prix de revient très faible pour le budget. Il véhicule l'information, la vie du village, des associations il résume l'activité municipale en expliquant le plus simplement possible sous une forme concise les motifs et la portée des décisions de vos élus.

Comment sera conçu le n°400 qui, logiquement, sur la base de 14 numéros par an, devrait naître à l'aube du 3ème millénaire, en ce 21ème siècle maintenant proche? Je ne me risquerais à aucun pronostic, car après tout qu'importe la forme, ce qui est essentiel, c'est que votre information demeure fréquente, simple, objective et gratuite!

Alors, en cette période de voeux, souhaitons ainsi que pour vous longue vie à ENTRE NOUS ...!

**\*\* EN DIRECT DU CONSEIL \*\***

Le Conseil était réuni le 18 décembre 1992. Excusés: Mme CALVIAC et M. G. GEORGES.


Les points suivants ont été examinés:

**1 Droit de préemption**

Le Conseil n'utilise pas son droit de préemption concernant un terrain de 2535 m<sup>2</sup> situé rue du Moulin et un autre de 890 m<sup>2</sup> à la "Fin des Oignons".

**2 Forêts**


\* Un lot de 14 m<sup>3</sup> de hêtre a été vendu à M. STORQ au prix de 280 F le m<sup>3</sup> rendu domicile. Le Conseil autorise le Maire à payer M. CONRAD de HOUSSERAS qui a assuré le transport de ces grumes au prix de 22 F le m<sup>3</sup>.



\* La parcelle 32 (résineux) n'a pas été vendue à LUNEVILLE le 20 novembre 1992.

\* Châblis: de nouveaux châblis dûs aux récentes intempéries existent. Pour les feuillus, il sera demandé aux bûcherons qui exploitent actuellement la coupe affouagère de les façonner. Pour les châblis résineux, le point sera réalisé en mars et une exploitation par vente aux m<sup>3</sup> réels façonnés par l'acheteur sera recherchée.

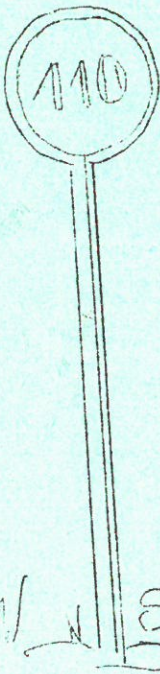
### 3 Maison forestière de BERTRICHAMPS



Créée à BERTRICHAMPS dans les années 60 afin de loger le garde forestier et éviter les vacances du poste, le syndicat regroupait les communes du secteur géographique de compétence de cet agent. A savoir: BERTRICHAMPS, BROUVILLE, MONTIGNY, VACQUEVILLE, VENEY. Des restructurations du secteur ont conduit ONF à retirer BROUVILLE et à ajouter THIAVILLE en remplacement.

Depuis de nombreuses années, BROUVILLE paye donc la part des dépenses qui lui est injustement réclamée et THIAVILLE ne paye rien. Il convenait de rétablir la situation. En conséquence, le Conseil décide le principe d'entrer dans le Syndicat à la place de BROUVILLE. Il désigne le Maire, MM. FRESSE et P.GEORGE pour représenter la commune. Il demande qu'une réunion soit provoquée rapidement afin qu'en préalable à l'adhésion définitive soient réglées les modalités de répartition du patrimoine.

### 4 Voie rapide



L'enquête parcellaire se déroulera du 4 au 19 janvier 1993. L'arrêté préfectoral fixe précisément les dates et modalités. Chaque propriétaire recevra à son domicile un courrier personnalisé. Le service des Domaines procèdera ensuite aux estimations et contacts utiles avec les intéressés. La mise en service de cette 2X2 voies est prévue fin 1995/début 1996. Voir article spécial un peu plus loin.

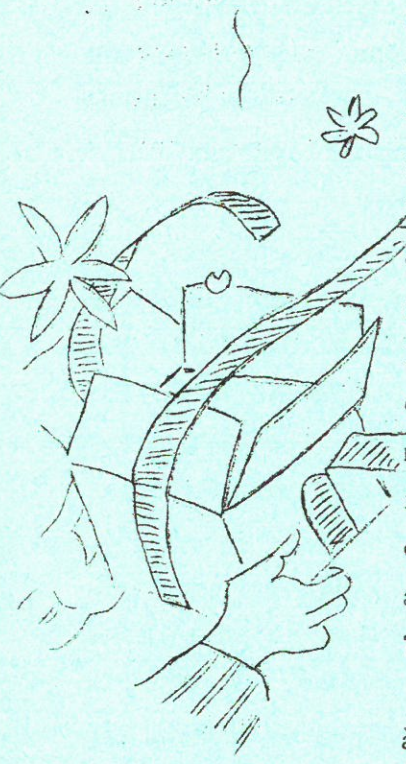
### 5 Barème de l'indemnité de logement des instituteurs

Pour 1992, le Conseil entérine la proposition départementale de majorer de 2,51% (soit 895 F/mois) et de 2,50% pour 1993 (917 F/mois).

### 6 Assainissement

Le diagnostic établi par la Société SAFEGE est arrivé et le Maire en donne connaissance aux élus. Les propositions d'aménagement pour être en conformité avec les dispositions légales et préconisations diverses impliqueraient un investissement colossal: de 5 à 10 millions ... lourds évidemment, soit 500 millions à 1 milliard de centimes selon les options retenues! Bien évidemment; une telle dépense n'est pas envisageable pour THIAVILLE. Une réunion avec la Société d'étude

CADEAU  
EMPOISONNE!



et l'Agende de l'Eau, la DDE, est programmée en janvier afin de connaître le niveau des aides financières possibles. Ensuite seulement, le Conseil reprendra l'examen de ce dossier en dégagant les priorités, ce qui est possible de ce qui ne l'est pas, le planning pluriannuel éventuel. Bref, ce ne sera pas une partie de plaisir ...! Il faudra en effet trouver le point d'équilibre entre le souhaitable et le possible en ayant à l'esprit l'intérêt de la collectivité, de ses habitants, du développement de THIAVILLE au 21ème siècle tout proche... donc d'un certain nombre d'investissements obligés à réaliser d'une part ... mais aussi de la capacité financière de la commune et surtout le prix à payer par les habitants pour chaque m3 d'assainissement (et qui s'ajoute au prix du m3 d'eau), ce prix devant rester raisonnable malgré l'augmentation qui, année après année, au fil des travaux sera incontournable d'autre part et cela quelque soit l'équipe municipale en place. Exercice périlleux! Dossier difficile dont on reparlera assurément.

7 Intercommunalité

Le Maire fait le point sur ce dossier, notamment sur la "remise à plat" des statuts du SIVOM du Pays de BACCARAT.

8 Travaux France Telecom

France Telecom procèdera prochainement à la pose de canalisations souterraines pour un câble téléphonique allant du relai situé bas de rue de la Libération au centre de LACHAPELLE. Le Conseil ne formule pas d'observations particulières.

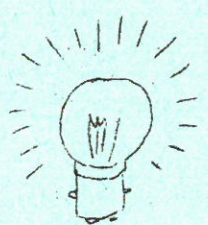
9 Ligne EDF ETIVAL/GLONVILLE (63000/90000 volts)

Le Conseil, là encore, ne formule pas d'observations majeures particulières et émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte de la création du PART d'une part, de la traversée paysagée du CD 159 à Fagnoux de la 2X2 voies d'autre part.

Une enquête publique sera organisée ultérieurement.

10 Révision du POS

Diverses opérations sont susceptibles de se dérouler en même temps ou à périodes rapprochées: l'acquisition par le Service des Domaines de l'emprise des terrains nécessaires à la 2X2 voies, l'achat des terrains par EPMM pour le PART, le remembrement localisé managé sous la houlette de la Commission d'Aménagement Foncier. De plus, diverses modifications du POS seront demandées par la Commune. Dans cette situation, il paraît souhaitable aux élus que la coordination indispensable et la cohérence générale du POS soit assurées par le Technicien du BDAFU (Bureau d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme) sous le contrôle du Groupe de Travail constitué à cet effet puis au



?  
C.A.F. ?  
? B.D.A.F.U. ?  
P.O.S. ?  
P.A.R.T. ?



Conseil Municipal. Le Maire liste ensuite les modifications possibles que la commune souhaite et recueille l'aval des élus.

#### 11 Acquisitions foncières

Le Conseil décide d'acquérir à la Roche Perry 3 parcelles partiellement ou totalement boisées, contigües à la forêt communale, d'une superficie totale de 2 ha 03 a 60 ca. De plus, il achète 5 parcelles de pré en divers endroits d'une superficie totale de 83 ares 95 centiares. Le Maire est autorisé à signer les actes auprès du notaire. La dépense sera inscrite au budget primitif 1993.

#### 12 Station de neutralisation

Le Conseil autorise la DDE (Subdivision de BACCARAT) à organiser l'appel d'offres concernant les travaux à réaliser. La date d'ouverture des plis est fixée au mercredi 23 février 1993 à 16 heures. Elle tient compte du délai de 36 jours suivant la publication légale dans la presse. Les Entreprises intéressées pourront obtenir dossier et renseignements auprès de la DDE à BACCARAT.

#### 13 Secrétariat de Mairie

La réussite au concours départemental d'Ajoint Adlinistratif Territorial de Mme Carole SCHMIDT était la condition nécessaire pour ouvrir le poste à temps plein. Mme Carole SCHMIDT ayant satisfait aux épreuves de ce concours, le Conseil confirme sa décision du 09.03.1990 et décide que le poste sera tenu 39 heures par semaine (réunions du Conseil comprises). Il charge le Maire de prendre toutes les dispositions utiles, en liaison avec le Centre de Gestion du Personnel de la Fonction Publique Territoriale, la Sous-Préfecture et la Perception pour rendre cette décision applicable le 01 janvier 1993. Les crédits utiles à cet effet seront ouverts au budget 1993.

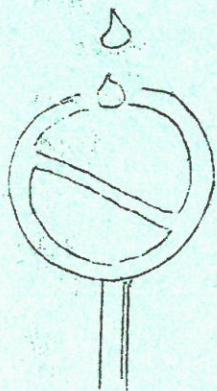
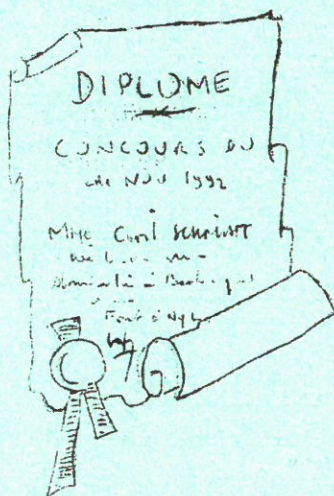
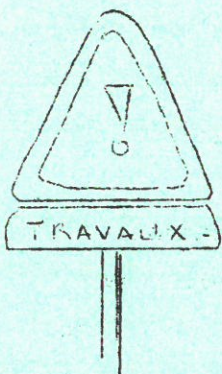
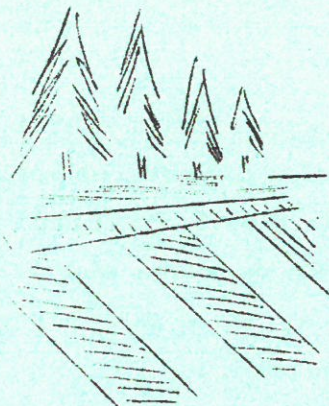
#### 14 Protection des captages

Après diverses interventions sur ce dossier, la procédure à suivre est enfin définie par les Services concernés. La constitution du dossier sera, à priori, assez lourde et complexe.

Le Maire est chargé des recherches, contacts et interventions nécessaires, en particulier au niveau des financements.

#### 15 Stationnement des poids lourds à THIAVILLE

Le nombre de poids lourds qui stationnent la nuit et le week-end augmente rapidement et cette présence pose problème (voir article spécial un peu plus loin). Un large échange a lieu. Le Maire recueille les avis des élus. Une réglementation restrictive et contraignante est susceptible d'être mise en place si nous y sommes obligés. Nous le regretterions évidemment.





### 16 Divers

Le Maire fait le bilan financier des travaux récents réalisés à l'école (garderie + cantine + classe maternelle et matériel et mobilier utiles) L'ensemble de ces travaux s'élève à 658016 Fr (pour une prévision de dépense de 663048 Fr) soit 5032 Fr de moins que prévu. Après déduction des diverses subventions et de la TVA à récupérer, il reste à la charge du budget une dépense de 217998 Fr.

Par ailleurs, le bilan financier de la garderie, en raison de l'utilisation de personnel C.E.S. dont le salaire est pris en charge à 100% par l'Etat, est positif. Il en est de même pour la cantine. Pour ces deux services, on note une augmentation notable de fréquentation depuis la rentrée.

Diverses demandes de subvention sont examinées et rejetées. La restructuration éventuelle de la DDE au niveau du département, le dossier transmis par les Syndicats de TRAILOR sont évoqués et lecture des documents reçus est donnée. M.PETTOVEL fait le compte rendu de la réunion "Pays d'Accueil du Donon" où il représentait la commune.

### 17 Eau (Dernière minute)

Par lettre du 15.12.1992, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse nous informe que la redevance qui sera à lui verser en 1993 passe de 1,76 Fr à 2F06 par m3 soit 0F30 par m3 de majoration!!!

Le Maire répond aux questions, fait quelques mises au point et l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 1H45.

BILAN

DEBIT	CREDIT
≡	≡
≡	≡
≡	≡
-5022	

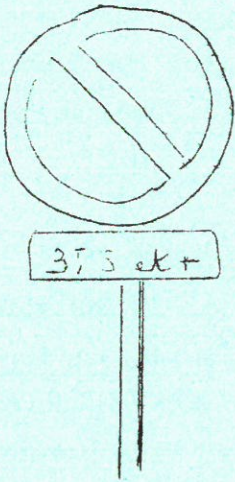
ENCORE ?

### \*\* STATIONNEMENT DES POIDS LOURDS \*\*

Le stationnement des poids lourds est de plus en plus difficile à assurer et de plus en plus souvent refusé par les riverains. Il s'agit là d'un problème difficile à résoudre et nombre de villes ou de bourgs ont déjà été obligés d'interdire purement et simplement le stationnement des poids lourds dans les rues et lotissements compte tenu des exigences de la circulation d'une part et des troubles et nuisances que peut entraîner cette présence aux riverains d'autre part. A défaut d'interdiction totale, des emplacements obligatoires de stationnement peuvent être désignés par les municipalités. A noter cependant que les communes ne sont pas tenues de fournir des emplacements pour le stationnement.

Il appartient en effet aux Entreprises qui autorisent leurs chauffeurs à utiliser le camion pour regagner leur domicile de s'assurer que des emplacements de stationnement existent chez leur chauffeur





d'abord ou ensuite dans la localité et non pas, comme c'est souvent le cas, de se désintéresser du problème. Il appartient par ailleurs aux maires, dans le cadre de leurs pouvoirs de police, de veiller à la sécurité, à la tranquillité, à la qualité de la vie des habitants et à prendre les dispositions utiles pour que les règles applicables à la circulation routière et les dispositions du Code de la Route (donc du stationnement) soient appliquées si des difficultés existent.

A THIAVILLE, 7 ou 8 chauffeurs de poids lourds (mais ce chiffre va augmenter dit-on) rentrent occasionnellement ou régulièrement avec leurs camions et à part 1 ou 2, les autres ne disposent pas d'emplacement privé pour leur engin. Ceux-ci sont donc garés dans les rues. Nombre de chauffeurs, conscients de la gêne provoquée, s'efforcent de faire en sorte qu'elle soit la plus faible possible pour la circulation et pour les riverains. Malgré tout, des habitants, de plus en plus nombreux et de plus en plus fréquemment, se plaignent en Mairie, en particulier pour les motifs suivants: moteurs qui tournent 10 mn ou plus très tôt le matin et troublent leur sommeil, odeur de gas oil, vue bouchée depuis leur appartement, déprédation de chaussée, de trottoirs, de plaques d'égoût ... tout cela supporté par le budget général de la collectivité ... etc ... et d'autres motifs (plus ou moins justifiés).

Jusqu'ici, c'est un équilibre précaire, fait de bon sens, de bonne volonté, de tolérance mutuelle entre riverains et chauffeurs qui a pévalu à THIAVILLE.

Je souhaite que cet équilibre demeure et que les rapports entre les deux parties restent corrects. S'il en était autrement, je serais alors contraint, à mon vif regret de réglementer et de restreindre le stationnement des poids lourds dans les rues de THIAVILLE avec intervention de la gendarmerie pour établissement de PV en cas de non respect des dispositions arrêtées, comme le prévoit la Loi. Je souhaite ne pas en arriver à cette extrémité.

A THIAVILLE, les emplacements où le stationnement des poids lourds ne provoque aucune gêne n'existent pas ... sauf en pleine nature ... avec les risques inhérents qui en découlent ipso facto ... et la distance pour rejoindre le domicile.

Les rares emplacements où la gêne est la moindre sont situés le long du mur du cimetière (3 ou 4 engins) et rue des Vosges entre le carrefour dit de la Croix et les premières maisons côté village (2 ou 3 engins). C'est tout à notre connaissance.

Quelle solution ?

Y A QU'A ...

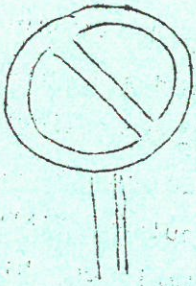
FAUT QU'ON ...

ÇA DOIT ...

Y ZONT

QU'A ...

etc ...



Par ailleurs et pour l'avenir, lors de tout projet d'acquisition d'un immeuble, une clause particulière précisera au notaire les restrictions que nous sommes obligés d'envisager, concernant le stationnement des poids lourds. A noter enfin que la commune ne dispose pas d'emplacement valable qui puisse être aménagé pour le stationnement des poids lourds.

**\*\* VOIE RAPIDE DE CONTOURNEMENT \*\***

L'enquête parcellaire concernant le passage de la 2X2 voies sur le territoire de notre commune se déroulera du 4 au 19 janvier 1993. Le tracé de cette voie nouvelle et l'emprise au sol qui devra être achetée sont affichés au Secrétariat de la Mairie. Vous pouvez venir avec la lettre recommandée que vous avez reçue (si vous êtes concernés) et situer ainsi ce qu'il vous faudra céder de vos parcelles. Un registre d'enquête est ouvert en Mairie et vous pourrez consigner vos observations. Vous pouvez également adresser vos observations par lettre de telle sorte que celles-ci parviennent en Mairie au plus tard le 19 janvier au soir. Elles seront annexées au registre d'enquête, lequel sera transmis au Commissaire Enquêteur à la fin de l'enquête.



*Handwritten signature*

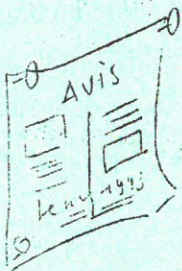
**\*\* LA VIE DU VILLAGE \*\***

Naissance: Le 1er décembre 1992, à LUNEVILLE, est née Audrey THIRIET dont les parents sont domiciliés rue de Fagnoux à THIAVILLE et auxquels nous présentons toutes nos félicitations avec tous nos vœux à Audrey.



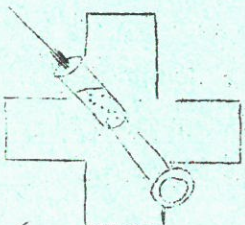
**\*\* PROCHAINES MANIFESTATIONS \*\***

03 janvier	Galette des Rois	Foyer Rural	MPT LACHAPELLE
09 janvier	Réunion Nouveaux Habitants	Municipalité	Foyer THIAVILLE
09 janvier	Assemblée Générale de	Assoc.Familiale	Annexe THIAVILLE
17 janvier	Tarots	Assoc.Familiale	Foyer THIAVILLE
23 janvier	Loto	Foyer Rural	MTP LACHAPELLE



**\*\* SOINS INFIRMIERS A DOMICILE \*\***

Par arrêté du 14 décembre 1992, M. le Préfet de Meurthe et Moselle a décidé le rattachement des communes de THIAVILLE et BERTRICHAMPS au Service de Soins Infirmiers à Domicile aux Personnes Agées des Quatres Cantons, 10 rue du Bréchon à BACCARAT Tél: 83.75.10.61 à qui toute demande de renseignements ou d'intervention est à demander.



CHEZ SOI



**\*\* ON NOUS ECRIT \*\***

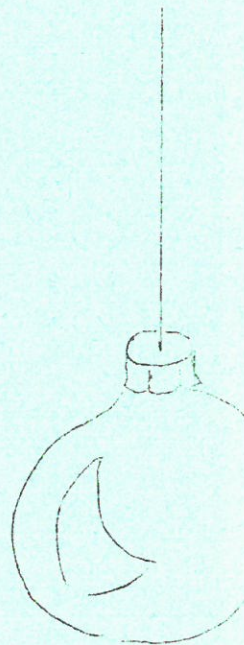
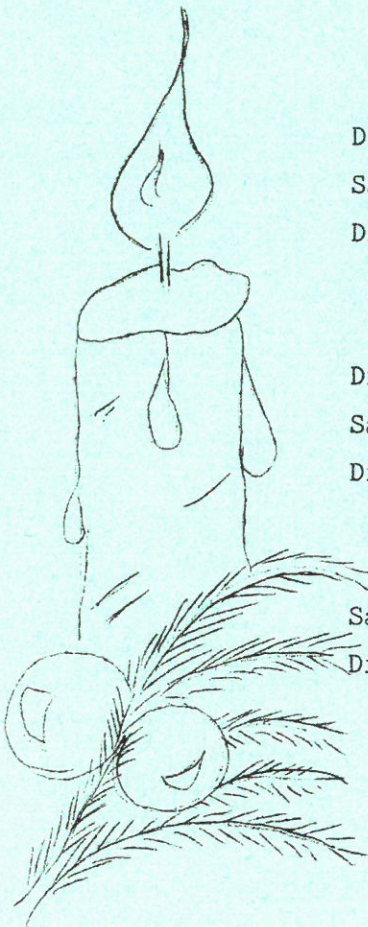


Par courrier du 16 décembre (parvenu le 19), Mme le Docteur COLOMBO, Médecin de la Protection Maternelle et Infantile, du Service Départemental des Affaires Sociales, qui a visité et inspecté les locaux de l'école, garderie et cantine le 23.10.1992 nous adresse son rapport. Après avoir analysé la fréquentation, la gestion, l'encadrement, les locaux, etc ... sa conclusion est la suivante: "Cet ensemble classe maternelle - garderie - cantine mérite d'être reconnu comme une réalisation exemplaire en faveur de la petite enfance en milieu rural."

Sans fausse modestie ... il fallait que vous le sachiez.

**\*\* OFFICES RELIGIEUX \*\***

Dimanche 10 janvier à 10H30	Office à THIAVILLE
" 17 10H30	" BERTRICHAMPS
" 24 10H30	" THIAVILLE
" 31 10H30	" BERTRICHAMPS
Dimanche 07 février à 10H30	" THIAVILLE
Samedi 13 18H00	" LACHAPELLE
Dimanche 14 10H30	" BERTRICHAMPS
" 21 10H30	" THIAVILLE
" 28 10H30	" BERTRICHAMPS
Dimanche 07 mars à 10H30	" THIAVILLE
Samedi 13 18H00	" LACHAPELLE
Dimanche 14 10H30	" BERTRICHAMPS
" 21 10H30	" THIAVILLE
" 28 10H30	" BERTRICHAMPS
Samedi 03 avril à 18H00	" LACHAPELLE
Dimanche 04 9H00	" THIAVILLE
04 10H30	" BERTRICHAMPS
11 9H00	" THIAVILLE
11 10H30	" BERTRICHAMPS
18 10H30	" THIAVILLE
25 10H30	" BERTRICHAMPS



THIAVILLE IL Y A 200 ANS

---

EPHEMERIDE DE L'ANNEE 1 790.

- 7 janvier 1 790 : Derniers Plaidis annaux de la " Mairie de Bertrichamps " Jean Claude PARADIS est continué comme Maire.
- 9 janvier 1 790 : Délimitation du Département de la Meurthe dont Thiaville fait partie. Formation de la Commune de Thiaville.
- 7 février 1 790 : Election de la 1<sup>ère</sup> Municipalité  
Toussaint BALLAND est élu Maire.
- 14 mai 1 790 : Les citoyens actifs du canton de Baccarat élisent leurs Electeurs.  
( Combien des 61 citoyens actifs de Thiaville sont allés voter ? )
- 12 juin 1 790 : Election d'Antoine RENAUT propriétaire de la Verrerie Ste Anne comme député du canton au directoire du District de Lunéville
- 20 juin 1 790 : Le Corps Municipal de Lunéville adresse à toutes les municipalités du District des documents relatifs à la Fête de la Fédération du 14 juillet 1 790 ( Nomination de Gardes nationaux pour élire les députés du District à la Fête de la Fédération )  
Thiaville est-il concerné ?
- 27 juin 1 790 : Election à Lunéville par les représentants des Gardes Nationaux du District des députés devant se rendre à Paris.  
Dieudonné Michel et RENAUT fils aîné représenteront le canton.
- 25 septembre 1 790 : Le Directoire du District décide d'appuyer la demande faite par Thiaville et La Chapelle au Département des Vosges mais avec Domptail dans le Département de la Meurthe.  
( la demande est donc antérieure à septembre 1 790 ).
- 15 novembre 1 790 : Les Administrateurs du département des Vosges examinent la requête de Thiaville et La Chapelle.
- 22 novembre 1 790 : Les citoyens actifs du canton élisent le Juge de paix et ses assesseurs. Pour Thiaville : Isidore FERRY, Joseph PIERRAT, Nicolas HUGUENIN le Jeune et Joseph PITON l'aîné.
- 24 novembre 1 790 : Les administrateurs du département de la Meurthe donnent leur accord pour le rattachement de Thiaville au département des Vosges contre Domptail en Meurthe.
- 2 décembre 1 790 : Le Directoire du District de Lunéville est d'accord pour l'échange de Bertrichamps, Thiaville et La Chapelle contre Domptail et St Pierremont.
- 11 décembre 1 790 : La Municipalité de Thiaville dresse un Rôle de supplément d'impôts pour les six derniers mois de 1 789 à payer par les ex-Privilégiés : L'Evêque de Metz, l'Abbaye de Senones, l'Evêque de St Dié, les Religieux d'Étival et la Fabrique de la paroisse.
- Courant 1 790 : Paiement de la contribution patriotique par la Commune de Thiaville.

Par ailleurs les adjudicataires de coupes doivent désigner un garde de coupe (les anciens facteurs de coupes). Il doit être agréé par la commune où se trouve la coupe. Il doit également prêter serment dans les mêmes conditions que les gardes forestiers.

#### Les délits forestiers :

. Le 21.02.1 791 à 6 H du matin (!) a comparu en mairie de Thiaville devant M<sup>r</sup> Jean Dalenconte et Dominique Boquel tous deux garde forestier le nommé Claude BYETRY et son fils. Les gardes ont surpris la veille, le 20.02.1 791, ces 2 personnes qui, à 10 H du matin, chargeaient un chêne coupé de 3 pieds de contour. Le bois sera saisi pour être vendu par adjudication et le procès sera transmis au Juge de Paix.

L'avoué qui défend le contrevenant fera valoir que l'arbre était "vicié et dépérissant, qu'il a été saisi et que les intéressés n'en ont pas profité." Le Tribunal a cependant coordonné et son fils à 6 livres d'amende à titre de dommages intérêts, plus 11 livres 11 sols 6 deniers pour les dépens liquidés auxquels il faut ajouter les frais d'expédition et signification du jugement. Le Tribunal ordonne la vente de l'arbre au profit des communes de Lachapelle, Fagnoux et Thiaville.

Le 21.04.1 791, le Tribunal condamne Thoussaint Poirson Labourel à 38 livres, 12 sols et 3 deniers + frais pour avoir fait tomber un arbre en creusant un fossé pour arroser son terrain.

Le 02.04.1 791 Maunuy Alison et Quirin Balland sont condamnés pour avoir coupé 3 hêtres de diamètres divers.

Le 18.06.1 791 c'est Joseph Mathieu qui est condamné pour une dégradation légère ne portant que sur quelques branches d'arbres coupées.

Le 17.03.1 791 Dominique Litaize est acquitté... pour vice de forme dans l'établissement du rapport par le garde forestier !

FETES ET MANIFESTATIONS 1993

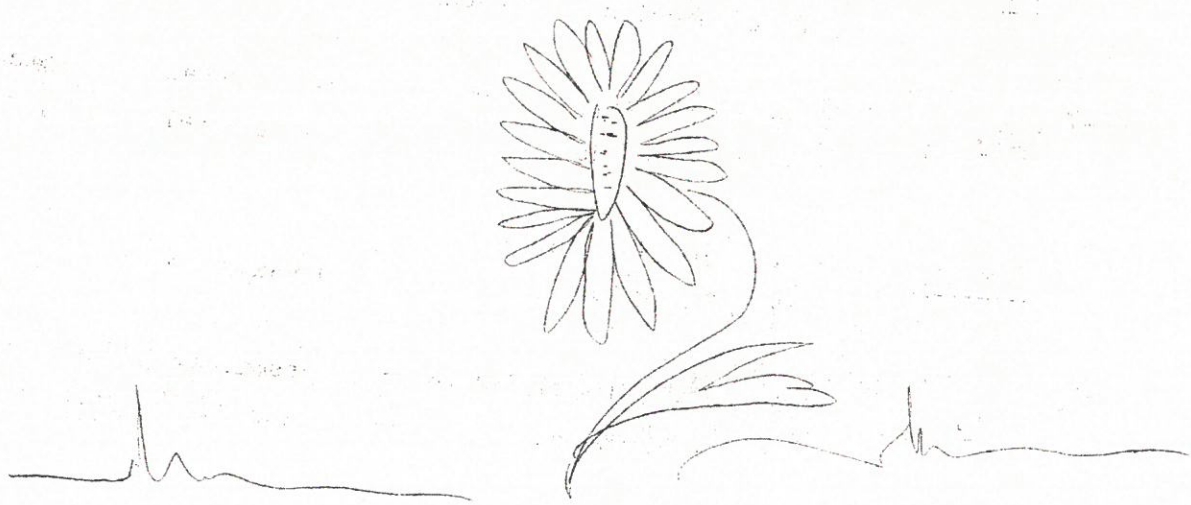
A THIAVILLE ET LACHAPELLE

\*\*\* \*\*

<u>JANVIER</u>	- 03	Galette des Rois	Foyer Rural	MTP de LACHAPELLE
	- 09	Réunion nouveaux habitants	Municipalité	Foyer de THIAVILLE
	- 09	Assemblée Générale de l'	Assoc.Familiale	Annexe de THIAVILLE
	- 16	Galette des Rois	ADMR	Foyer de THIAVILLE
	- 17	Tarots	Assoc.Familiale	Foyer de THIAVILLE
	- 23	Loto	Foyer Rural	MTP LACHAPELLE
<u>FEVRIER</u>	- 20	Belote du Tennis de Table	Foyer Rural	Foyer de THIAVILLE
	- 21	Repas gastronomique	Foyer Rural	MTP de LACHAPELLE
<u>MARS</u>	- 14	Carnaval des enfants	Foyer Rural	Foyer de THIAVILLE
	- 21	Belote	Club de l'Amitié	Foyer de THIAVILLE
	- 27	Tarots	Assoc.Familiale	Foyer de THIAVILLE
<u>AVRIL</u>	- 18	Repas des Aînés	Assoc.Familiale	Annexe de THIAVILLE
	- 25	Carnaval		BACCARAT
	- 25?	Rallye pedestre	Foyer Rural	MTP de LACHAPELLE
	- 30	Bal du Muguet	Assoc.Familiale	Foyer de THIAVILLE
<u>MAI</u>	- 2	Rallye automobile	Foyer Rural	Foyer de THIAVILLE
	- 8	Cérémonies du Souvenir	Municipalité	MTP De LACHAPELLE
<u>JUIN</u>	19 ou 20	Tournoi de foot	Foyer Rural	Stade de THIAVILLE
	19 ou 26	Chavande	Foyer Rural	THIAVILLE
<u>JUILLET</u>	- 4	Jeux interjoutes		BACCARAT
	- 14	Fête Nationale	Foyer Rural	LACHAPELLE
<u>AOUT</u>	- 1er	Fête patronale.Buvette	Assoc.Familiale	Foyer de THIAVILLE
	- 2	Danse du Coq	Club de l'Amitié	Foyer de THIAVILLE

<u>SEPTEMBRE</u>	- 04	Soirée cochonnet	Foyer Rural	MTP de LACHAPELLE
	- 26	Assemblée Générale du	Foyer Rural	Annexe de THIAVILLE
<u>OCTOBRE</u>	- 2	Repas dansant	Assoc.Familiale	Foyer de THIAVILLE
	- 24	Belote	Foyer Rural	MTP de LACHAPELLE
<u>NOVEMBRE</u>	- 7	Belote	Club de l'Amitié	Foyer de THIAVILLE
	- 11	Cérémonies du Souvenir	Municipalité	Foyer de THIAVILLE
	- 27	Loto	Foyer Rural	MTP LACHAPELLE
	21 ou 28	Sainte Cécile	Chorale	Annexe de THIAVILLE
<u>DECEMBRE</u>	- 6	Char de Saint Nicolas	ASsoc.Familiale	Rues de THIAVILLE
	- 7	Char de Saint Nicolas	Foyer Rural	Rues de LACHAPELLE
	- 18	Noël des Enfants	Foyer Rural	MTP de LACHAPELLE
	- 19	Noël des Enfants	Assoc.Familiale	Foyer de THIAVILLE
	- 31	Réveillon des Aînés	Club de l'Amitié	Annexe de THIAVILLE
	-		Foyer Rural	Foyer de THIAVILLE
<u>JANVIER 1994</u>	- 09	Galette des Rois	Foyer Rural	MTP de LACHAPELLE

Il s'agit d'un programme de principe qui sera complété au fil des mois, toutes les Associations n'ayant pas encore arrêté leur planning 1993 avec précision. Les indications utiles seront fournies, mois après mois, dans les bulletins municipaux d'information.



# ENTRÉE-N°(N)S.

THIAVILLE SUR MEURTHE N° 300bis JANVIER 93

## DERNIERE MINUTE

### 1. Enquête parcellaire 2x2 voies

Le Commissaire enquêteur sera en Mairie de THIAVILLE SUR MEURTHE le mardi 12 janvier 1993 à 15 heures et recevra les observations et remarques des personnes propriétaires des terrains nécessaires à l'emprise de la voie rapide.

### 2. Ordures ménagères

La SÉ ESPAC, agence de NANCY, nous informe qu'à compter du 25 janvier 1993 la collecte des ordures ménagères effectuera le Mercredi à la place du Jeudi.

Les ordures ménagères seront donc à sortir le mardi soir.

### 3. Coupure d'eau

Une fuite d'eau assez importante s'est produite inopinément mercredi 6 janvier 1993 et nous a contraint à couper l'eau, en particulier à Fagnoux, sans préavis, afin de préserver la réserve des bassins et d'effectuer la réparation. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.